

Une histoire de camarades géomètres

PARADOXE Exerçant une profession généralement libérale, des géomètres experts ont choisi, depuis cinquante-cinq ans, le statut coopératif. Avec un certain succès.

Au départ, c'est une belle histoire de camarades. Au lendemain de la Libération, au moment où se fige la guerre froide, quelques salariés cégétistes demandent à leur patron une participation aux résultats de l'entreprise. Le patron refuse et, le lendemain ou presque, les salariés créent leur propre structure où la participation n'est pas seulement autorisée, mais impérative : une société coopérative ouvrière de production (Scop). Le plus étonnant, c'est le secteur d'activité de cette nouvelle Scop : il s'agit de géomètres experts qui, en général, par la nature des relations qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics, sont peu enclins à la révolution. Le statut que choisissent les sept fondateurs, emmenés par Pierre Cordier, par ailleurs animateur du syndicat des géomètres et topographes affilié à la CGT, existe dès lors depuis un demi-siècle. La Scop est une société, SA ou SARL, au sein de laquelle la majorité du capital au moins appartient aux salariés. Lorsque des décisions sont prises, chaque sociétaire dispose d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Dès le départ, les membres de l'Association des techniciens géomètres et topographes (ATGT) prévoient en outre que chaque sociétaire doit conserver le même nombre de parts, y compris en cas d'augmentation du capital.

► **La Scop présente l'avantage de limiter l'investissement et de ne pas miser tout le capital personnel sur l'activité.**



Stanislas Mroczek réalise un levé au tachéomètre, dans les années 1950. La Mission Tchad avait fait appel aux équipes de l'ATGT pour l'aménagement de ce territoire.

Des débuts difficiles

Ainsi que le raconte Laurent Lasne dans *Géomètres et arpenteurs d'utopies* (éd. Scopedit), publié à l'occasion des cinquante-cinq ans de l'ATGT, les débuts ne sont pas faciles. Même si la France de l'après-guerre a besoin de constructions, et donc de géomètres experts, la petite association a du mal à sortir des marchés que lui valent ses sympathies politiques. Ses deux principaux fournisseurs demeurent, jusqu'aux années 1960, la SNCF, qui électrifie alors ses lignes, et la Mission Tchad, chargée d'aménager ce territoire d'Afrique qui est encore une colonie française. En effet, dès la fin des années 1940, grâce à ses engagements syndicalistes, Pierre Cordier, le meneur de l'ATGT, rencontre Raymond Aubrac. L'ancien résistant est alors président du Bureau d'études et de recherches pour l'industrie moderne (Berim), une société qui effectue des mesures en Afrique et ne remie pas non plus son engagement de

« compagnon de route » du Parti communiste. Les coopérateurs de l'ATGT partent alors évangéliser, à leur manière, la colonie française et on peut les voir, dans le livre de Laurent Lasne, poser vaillamment en short et chapeau coloniaux, tandis qu'un « Africain » les abrite du chaud soleil à l'aide d'un parasol...

Les collègues restés en France voient eux aussi leur vie s'améliorer. Dans les années 1960, la construction de logements sociaux, la « modernisation du territoire », comme on dit à l'époque, permettent à l'ATGT de mieux payer ses salariés que ses concurrents. Mais les années passent, l'esprit de camaraderie se tasse et la croyance en l'idéologie fédératrice s'émousse. La Scop décide de saisir toutes les opportunités qui se présentent : elle fait son autocritique et n'hésite plus à démarcher de nouveaux clients. Dans les années 1970, crise pétrolière aidant, le bâtiment ne va

plus, et les géomètres non plus. Pour la première fois, l'ATGT doit licencier. Mais les sociétaires ont appris à rebondir. L'aménagement de la France passe désormais, dès avant les lois de décentralisation de 1982, par les collectivités locales. Les liens politiques jouent à nouveau à plein et les géomètres engagés arpentent désormais les chantiers de la banlieue rouge.

La Scop compte bientôt une cinquantaine de salariés. Tout au long de ces années, cependant, une épine demeure enfoncée dans le pied des sociétaires : les relations avec l'ordre des géomètres experts. La profession, libérale par nature, n'a jamais regardé avec aménité cette drôle d'entreprise et ses « camarades géomètres ». « Au début, tout le monde s'en foutait, mais ça a commencé à changer quand l'ATGT a gagné plusieurs marchés », note Pierre Liret, responsable de la communication de la Confédération

générale des Scop. L'ATGT entreprend alors un lobbying, admet Armel Bertin, actuel PDG de l'entreprise, pour rendre légalement possible l'exercice de la profession avec le statut de société. Les liens tissés avec les élus locaux permettent de faire voter, parmi les diverses mesures traditionnellement glissées dans les tout derniers jours de l'année, une loi adoptée le 30 décembre 1985.

Les professionnels peuvent désormais exercer sous forme sociétale, qu'il s'agisse d'une SA, d'une SARL ou d'une Scop. Reconnue, l'ATGT peut poursuivre son expansion. L'engagement demeure à gauche. « Vous avez d'ailleurs travaillé pour tous les chantiers du président Mitterrand, de l'Opéra-Bastille au ministère des Finances de Bercy, en passant par la Bibliothèque », constate Christian Sautter, adjoint au maire de Paris chargé des finances, le 30 octobre dernier, lorsqu'il reçoit l'ATGT pour fêter l'anni-

versaire de la société. Pourtant, « ces chantiers ne sont pas du tout liés à une relation avec le PS », dément Armel Bertin.

L'esprit coopératif souffle-t-il toujours ?

Toujours est-il que l'ATGT est aujourd'hui, avec 140 salariés et 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2002, la première entreprise de géomètres experts. Les relations avec l'Ordre se sont améliorées, même si la profession préfère conserver un prudent silence sur le sujet. Armel Bertin n'en revient pas d'avoir pu faire passer, « sans qu'on y change une ligne », un article intitulé « La Scop, une alternative crédible pour les géomètres experts » dans l'édition d'octobre 2002 de la revue de la profession, *Géomètre*. « Après la parution, un géomètre de Nancy m'a appelé pour savoir comment il pouvait transformer son cabinet en Scop », témoigne-t-il. Le statut Scop présente en effet l'avantage, pour les professionnels, de limiter l'investissement financier et de ne pas miser tout le capital personnel sur le développement de l'activité. En cas de chômage, les salariés des Scop sont en outre plus protégés que les professions libérales.

Demeure une question : l'esprit coopératif souffle-t-il toujours sur la société ? « Le problème qu'ils ont, c'est de faire passer l'esprit coopératif », indique Pierre Liret. « 98 % des gens qui entrent à l'ATGT ne savent pas ce qu'est une coopérative », corrobore Armel Bertin. Les statuts prévoient que tous les salariés présents depuis plus de trois ans dans l'entreprise peuvent devenir sociétaires. Environ 70 % des salariés actuels ont fait ce choix, qui implique pourtant un certain sacrifice financier, puisque chaque sociétaire apporte au départ 2300 euros et qu'il alimente, chaque mois, le capital de la Scop par 1 à 3 % de son salaire. C'est à son départ qu'il récupère la mise, d'où la nécessité, pour l'ATGT, de parfaitement maîtriser la pyramide des âges. Mais si les salariés recrutés individuellement se moulent assez vite dans l'esprit de coopérateurs, il n'en est pas toujours de même des géomètres dont le cabinet a été racheté par l'entreprise. Récemment, l'ATGT a en effet acquis plusieurs cabinets, dont les salariés manifestent une certaine réticence à embrasser une formule qui, après tout, a été longtemps décriée par la profession.

Olivier Razemon

Ce mois-ci dans
Le Monde
initiatives

DOSSIER La traque des talents

Le phénomène touche la planète entière. Pour faire face à leurs besoins croissants d'une main-d'œuvre de qualité, d'abord dans les domaines technologiques, les entreprises se battent pour séduire les meilleurs. Les perspectives démographiques de pénurie vont amplifier la concurrence. Mais il y aura des perdants, des secteurs d'activité manquant d'arguments. Quant aux pays en développement, souvent pillés, ils s'efforcent de retourner la situation.

DÉBAT Les syndicats sont-ils représentatifs ?

Qui peut signer quoi ? La réforme attendue de la négociation collective oblige à réviser la notion de représentativité syndicale.

DROIT SOCIAL

Nouvelle rubrique animée par l'équipe du Pr Couturier, de Paris-I Panthéon-Sorbonne.

• La réquisition des grévistes pour raison de sécurité • Accidents du travail et faute inexcusable • Le reclassement après un licenciement économique.

Avril
2003
3,80 €

Egalement au sommaire

- **L'événement**
Emploi, une mobilisation à contre-temps
Des mesures insuffisantes et tardives
L'intérim dans la fonction publique
Personnes handicapées : une logique risquée
- **Initiatives**
L'intégration des Tsiganes à Marseille.
Un banquier normand pour les Anglais.
Le retour du safran dans le Quercy.
- **Tendances**
Loi Fillon, coup d'arrêt pour la RTT.
Les ficelles de maître Barrot.
- **Eclairage**
L'immobilier au service des retraités.
RMI-RMA, du tri dans l'insertion.

- **Formation**
Les enjeux du bac pro en trois ans.
- **Europe**
La libre circulation des travailleurs.
Succession sans surprise à la CES.
- **International**
Algérie, une jeunesse sacrifiée.
- **Le point sur**
Des salariés en friche.
- **Décryptages**
Premier bilan du contrat-jeune.
FO, le syndicat qui se cherche.
- **Alternatives**
Avis, petite structure, grands projets...
Le site Associatis.com de l'Eureuil.
- **Contrat social**
Des médecins du travail en colère.
- **Management**
Manager par le « forward ».